

DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mars 2023, en vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr TRITKI El Mostafa, Mr REVENU Bruno, Mr GARNIER Sébastien, Mr ROGUE Vincent, Mr PANNETRAT Jacky, Mme BOUAOUIT Geneviève et Mme CHABANNES Marie José

Absents excusés: Mme BLOT Séverine (pouvoir à Mme Chabannes), Mr BLANLUET Christophe (pouvoir à Mr Gautheron) et Mr DUMAS Yannick (pouvoir à Mme Bouaouit)

Absents : Mme ROBIN Eloïse, Mr THOMAS Jean-Charles, Mr GAGNAUD Christophe et Mr GAGNEPAIN Emmanuel

Secrétaire de séance : Mr Bruno REVENU

La réunion a été publique.

* * * * *

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr REVENU se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

2023/0033 POINT SUR LA REVISION DU PLU

Le Maire rend compte au Conseil de la réunion de la Commission « Urbanisme » qui s'est tenue le 31 mars pour une présentation par Mme P. MORELLON (en charge de la révision du PLU) de la méthode de la révision et de son calendrier, de l'évolution de la population et des logements de la Commune, et rappeler également les objectifs de réduction de la consommation d'espace.

Le Maire précise au Conseil l'objet de la réunion de ce jour du Conseil Municipal destinée à faire le point sur l'avancement de la révision du PLU en général, et du diagnostic socioéconomique préalable en particulier. Il passe la parole à P. MORELLON qui a effectué ce jour, 31 mars 2023, une visite sur le terrain afin de visualiser les parcelles constructibles non exploitées, les locaux vacants, les fonds de jardin éventuellement exploitables, ...

Cette réunion a permis de constater que

- l'étude des logements vacants pouvait être intéressante (liste à obtenir de la Direction des Finances Publiques)

- les logements « sociaux » étaient au nombre de 4

- la population de la Commune sans double compte était à ce jour de 592 habitants

- un enjeu important était le maintien de l'Ecole à 4 classes de 2 niveaux (70 élèves dans le territoire du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique).

Il apparaît que le nombre de personnes habitant un logement baisse régulièrement depuis 1968 (2,9), s'établit à 2,2 à ce jour, et pourrait tomber à 2,0 en 2037.

Dans le même temps les besoins en logements varient significativement en fonction des scénarios de taux de croissance démographique : poursuite de la baisse observée depuis quelques années ou au contraire reprise plus ou moins marquée de la croissance observée de façon continue de 1982 (443 h) à 2015 (662 h) alors que le Département affichait une baisse démographique continue.

On peut observer que le solde naturel ne compense que très peu le solde migratoire, et que le taux de natalité a beaucoup baissé tandis que le taux de mortalité a augmenté légèrement.

La classe d'âge la plus représentée à Sougy-sur-Loire est celle de 45/59 ans puis celle des 60/74 ans ; les 30/59 ans sont mieux représentés à Sougy que dans le Département, mais on observe cependant un vieillissement de la population, les plus jeunes étant en régression ; l'indice de jeunesse (- de 20 / + de 60) a chuté brutalement en 2019.

La diminution de la population s'explique aussi par une chute continue du nombre de personnes par ménage (2,95 en 1968 / 2,56 en 1990 / 2,19 en 2019), accompagnant le « desserrement des ménages », qui s'explique par le départ des enfants pour faire leurs études, la multiplication des familles mono parentales et la baisse du nombre des enfants.

Le parc de logements a progressé par à-coups (44 logements de 1999 à 2008, puis + 21 logements de 2008 à 2013).

Les logements vacants ont baissé jusqu'en 2008 (3%) avant de remonter jusqu'en 2019 (8 % soit 27 logements).

La quasi-totalité des logements (99 %) sont des maisons individuelles (79 % dans le Département) massivement occupées par leurs propriétaires (87,5 % en 2019).

Le parc des logements est relativement ancien (45 % avant 1970) mais moins que dans le Département (60 % avant 1970).

La moitié des logements à 5 pièces ou plus et les petits logements sont très peu nombreux (3 % de 2 pièces et aucun de 1 pièce).

En première approche il semble nécessaire de prévoir 1,4 ha de terrains nouveaux constructibles (17 logements x 800 m²), en réhabilitant 4 logements actuellement vacants.

Pour terminer cette présentation, P. Morellon présente au Conseil un état détaillé des surfaces disponibles dans chaque quartier de la Commune (Bourg, l'Usage, la Mouille, Carnat, Tinte, Champ Senot, près du Moulin) ; toutes les parcelles cadastrées réparties en « dents creuses » (2,14 ha), « divisions » (2,44 ha) et « extensions » (7,92 ha), auxquelles s'ajoutent 5,84 ha classés en 1 AU+ et 17,21 ha classés en UE (zone d'activité).

QUESTIONS DIVERSES

/

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 22 heures 30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2023 / 0033 à 2023 / 0033.